



ACT MADELEINE BAROT

APPARTEMENTS  
DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE



# Rapport d'activité 2023



**diaconat protestant**  
DRÔME | ARDÈCHE

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES ACT. MADELEINE BAROT	2
LES DEMANDES D'ADMISSION ACT EN 2023	3
L'ADMISSION	6
OCCUPATION EN 2023	8
CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS À LEUR ENTRÉE	9
LES ACCOMPAGNEMENTS	12
LES ACTIONS COLLECTIVES ET LEURS DIFFÉRENTES FACETTES	16
LES PERSONNES SORTIES EN 2023	18
LES ACCOMPAGNEMENTS HORS LES MURS	19
LES MOYENS HUMAINS	20
LES RÉUNIONS	21
LES PARTENAIRES	22
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	23

## PRÉSENTATION DES ACT MADELEINE BAROT

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) Madeleine BAROT sont rattachés au Pôle Actions Sociales Drôme Nord du Diaconat Protestant. Ils sont situés au 92 rue Faventines à VALENCE.

Conformément au décret 2002-1227 du 3 octobre 2002, et de la circulaire 2002-551 du 30 octobre 2002, les ACT Madeleine BAROT fonctionnent sans interruption, et hébergent à titre temporaire des personnes séropositives au VIH, hépatites, ou présentant des pathologies chroniques ou évolutives, et en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical.

Le dispositif ACT permet d'assurer le suivi et la coordination des soins, de garantir l'observance et la poursuite des traitements, de permettre un accompagnement psychologique et social et une aide à l'insertion.

Outre les missions générales définies par le décret, les Appartements de Coordination Thérapeutique se donnent donc pour objectifs corrélés :

- L'accès aux soins et aux droits sociaux
- L'accès à l'autonomie des personnes en logement individuel
- L'accès à un logement de droit commun à la sortie des ACT
- L'aide à l'insertion sociale ou pour le moins, l'accès aux dispositifs de droit commun de l'insertion sociale

Les missions reposent ainsi sur un triptyque alliant l'hébergement, l'accompagnement médical et l'accompagnement social adapté aux besoins de chaque personne accueillie.

Pour cela, l'établissement s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire. Il permet d'accueillir 19 ménages (personnes seules, couples, familles avec enfants) en leur mettant à disposition un logement situé dans Valence et en leur proposant un accompagnement médico-social assuré par une infirmière et un éducateur référent.

Enfin, l'équipe favorise le lien social en développant la vie sociale et culturelle au travers des activités collectives hebdomadaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 les ACT bénéficient de 2 places supplémentaires en accompagnement hors les murs (AHM). Ce qui porte à 6 le nombre de mesures AHM.

# LES DEMANDES D'ADMISSION ACT EN 2023

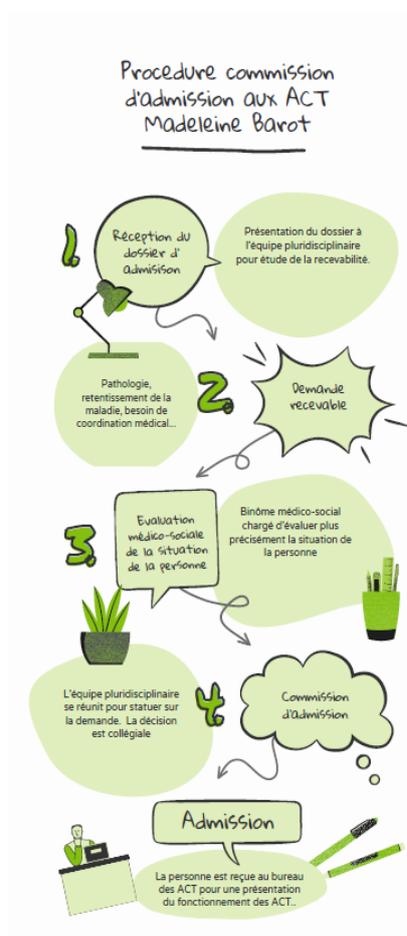
## Les modalités d'admission

Les dossiers d'admission comportent deux volets :

- Un diagnostic social, généralement renseigné par un travailleur social
- Un dossier médical adressé sous pli confidentiel renseigné par le spécialiste ou le médecin traitant

Les principaux critères d'admission sont les suivants :

- Situation de grande précarité
- Pathologies chroniques somatiques avec ou non une pathologie associée stabilisée
- Coordination médicale nécessaire
- Fragilité psycho-sociale dont l'absence de logement constitue un obstacle à l'accès au traitement ou au maintien du traitement en cours
- Capacité à vivre seul dans un logement sans se mettre en danger et à alerter les secours
- Perspectives de sortie à moyen terme
- L'accompagnement à l'observance thérapeutique et aux examens prescrits



1 - Réception du dossier par la Cheffe de service qui vérifie qu'il soit complet. Elle l'enregistre sur le fichier numérisé dédié. Chaque jeudi les nouveaux dossiers sont présentés à l'équipe pluridisciplinaire afin de vérifier la recevabilité de la demande. Le médecin coordinateur avec les infirmières pour la partie médicale et la Cheffe de service et les travailleurs sociaux pour la partie sociale.

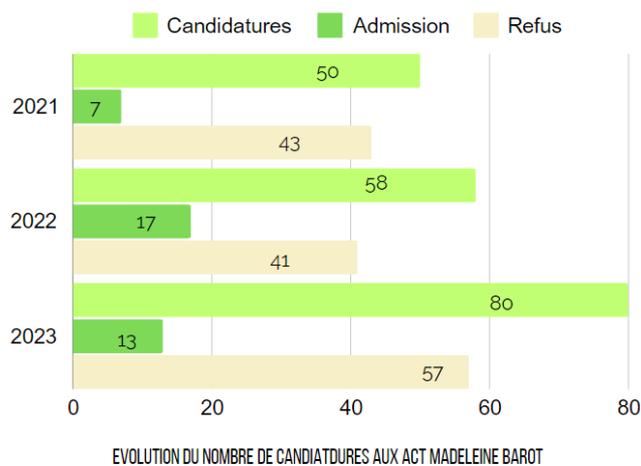
2 - La demande est recevable. La cheffe de service nomme un binôme médico-social.

3 - Afin de compléter les informations transmises et de permettre une vision plus fine de la situation de la personne, les professionnels vont chercher à recueillir des données, éléments supplémentaires (visite pluridisciplinaire sur le lieu d'hébergement, entretien téléphonique...)

4 - Le jeudi suivant la présentation des demandes, la commission d'admission est mise en place. L'équipe pluridisciplinaire la compose. Le binôme présente la situation du demandeur, une délibération s'ensuit et un avis est prononcé par la cheffe de service.

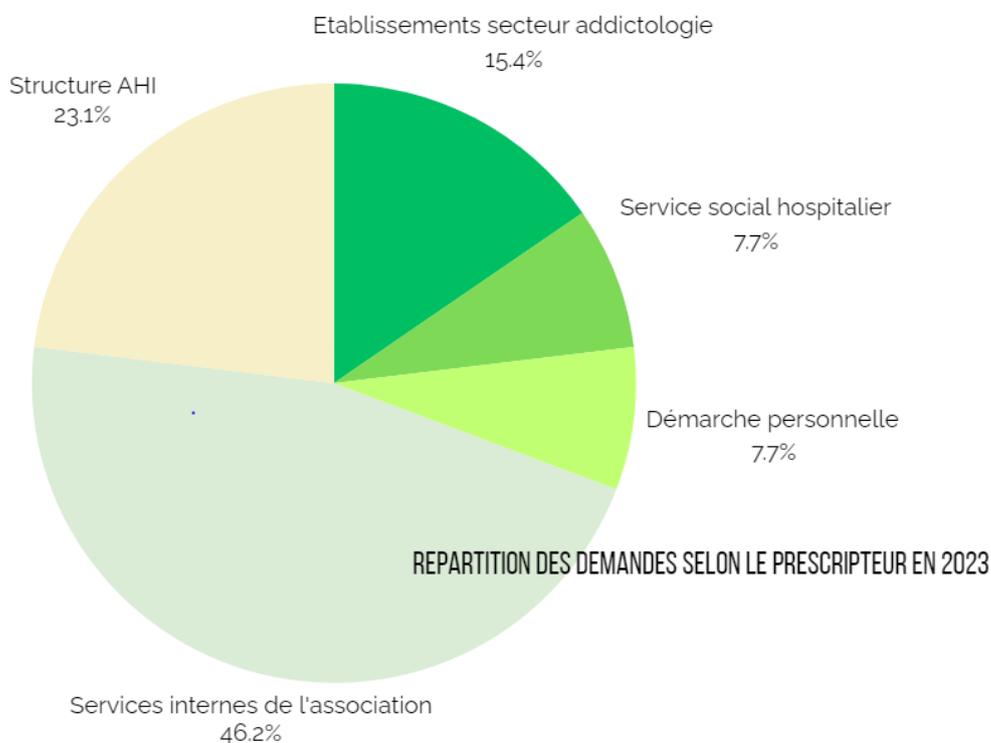
Lorsque le dossier social et/ou le dossier médical a reçu un avis défavorable, le demandeur et le prescripteur social sont informés par mail ou courrier du refus d'admission et des raisons le justifiant. Par exemple, cela peut concerner, le manque d'autonomie psychique et physique pour vivre seul dans un appartement, la non stabilisation d'une addiction pour la réalisation de son projet mais aussi tout simplement la taille du logement disponible qui n'est pas appropriée au nombre d'accompagnants.

## Les demandes d'admissions

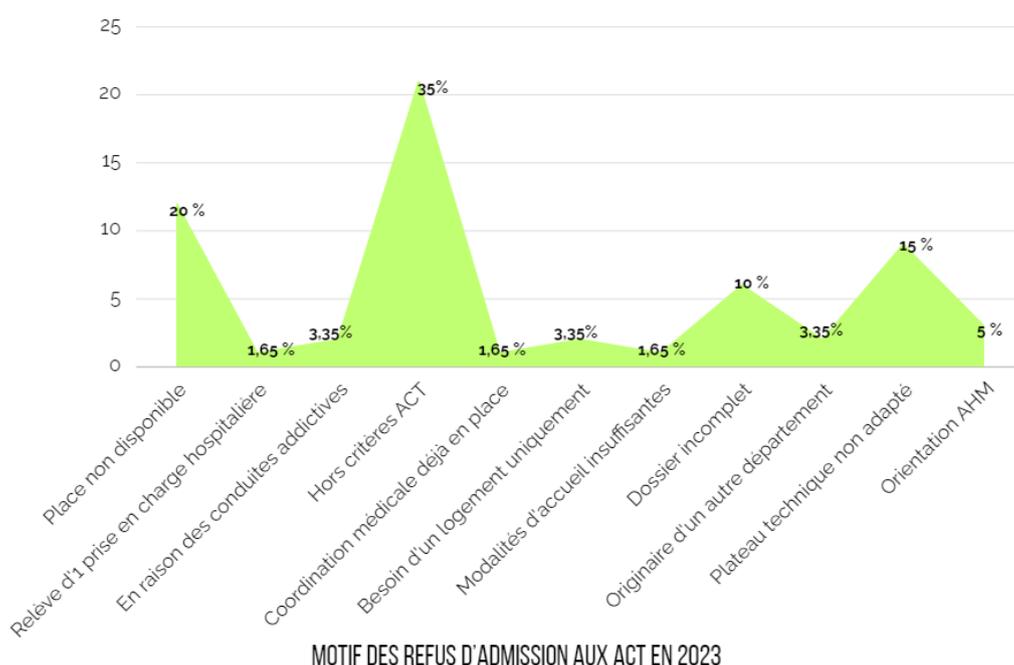


- ➔ 80 candidatures reçues au cours de l'année 2023 dont 57 refusées (10 en cours)
- ➔ Le nombre de candidatures est en augmentation (+ 38%) avec un taux de refus supérieur par rapport à l'année 2022. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de dossiers reçus ne relevant pas du dispositif ACT (21 refus pour ce motif)
- ➔ 13 admissions en 2023, chiffre en baisse (-25 %) par rapport à 2022 (17 admissions). Nombre à rattacher à l'augmentation de l'accueil de personnes sans droits, rendant la sortie du dispositif difficile.

## Origine des demandes



Cette année 2023, on remarque que la moitié des orientations aux ACT proviennent des services internes de l'association (46.2%) et ¼ des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI). Les demandes initiées par la personne elle-même sont rares (7.7%).



## L'ADMISSION

En concertation avec la personne concernée et le prescripteur, nous fixons un rendez-vous dans nos locaux avec la cheffe de service, le référent social, le référent médical, le futur résident et un accompagnant, si ce dernier le souhaite.

Ce rendez-vous est un moment important puisqu'il est l'occasion d'expliquer le fonctionnement des ACT Madeleine BAROT et de répondre aux questions.

A l'issue du rendez-vous, il lui est remis le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Un délai de réflexion de 3 jours est laissé à la personne qui, pour valider son arrivée aux ACT, doit téléphoner à la cheffe de service.

Si la personne nous confirme son souhait d'intégrer les ACT, un autre rendez-vous est fixé pour la signature du contrat de séjour ou d'accompagnement hors les murs

L'importance portée à l'accueil par l'équipe des ACT réside dans le fait que la grande majorité des personnes que nous accueillons sont :

- Isolées
- Vulnérables
- Porteuses de maladies chroniques et/ou invalidantes
- Précarisées

L'accueil n'est donc pas un acte isolé, il débute l'accompagnement, le formalise, l'individualise et permet, en collaboration et partenariat avec la personne, la continuité et/ou la reprise de son projet de vie.

Le concept d'accueil a souvent été banalisé, réduit à des protocoles et procédures, par des aspects réglementaires et contractuels.

Aux ACT, le concept d'accueil est considéré comme une porte d'entrée essentielle à l'accompagnement.

Deux dynamiques sont mobilisées aux ACT dans l'accueil : la volonté de donner et de recevoir.

Un logement propre, meublé, équipé, avec un premier kit alimentaire permet un premier pas vers la restauration de la dignité. C'est aussi la possibilité de se sentir en sécurité, l'occasion pour certains résidents de s'autoriser à relâcher leur vigilance, de littéralement « poser leurs valises » dans un espace de confort adapté à leur pathologie, et où la notion d'intimité est respectée.

Ainsi, le jour de l'arrivée, le référent installe d'abord la personne dans l'appartement qui lui est dédié. Ensemble, ils en font le tour, le référent répond à toutes les questions et c'est souvent un moment très fort où la personne exprime avec émotion son soulagement.

Un emménagement dans un nouveau lieu, parfois aussi dans une ville inconnue, sont des changements de repères importants, qui peuvent générer aussi de l'angoisse chez les nouveaux arrivants (en plus de celle suscitée par leur pathologie), il nous importe donc de leur laisser un temps de repos et de repérage de leur environnement avant d'aborder les questions administratives telles que l'état des lieux ou la signature du contrat de séjour.

Dans les jours qui suivent l'installation, l'éducateur prend soin d'accompagner la personne dans la découverte de la ville, en indiquant notamment les services administratifs avec lesquels les contacts sont récurrents (Préfecture, CAF, CPAM). Un point est fait concernant les transports publics, avec la création d'une carte de bus, nous repérons ensemble les trajets et les lignes. Selon la volonté du résident, un accompagnement est possible à chaque fois qu'un nouveau trajet doit se faire (pour aller chez le médecin ou chez divers spécialistes par exemple).

L'acte d'accueillir n'est pas une habitude, normalisé, standardisé. Il construit une relation dans le moment présent, à chaque rencontre, en évolution permanente, dans la co-construction de la relation d'accompagnement lorsque la personne accueillie est aussi impliquée. La construction de cette relation est essentielle car elle se base sur l'écoute, la bienveillance et la confiance.

### ➡ **13 nouvelles personnes ont intégré le dispositif ACT en 2023**

En 2023 la part des personnes étrangères admises est à nouveau en hausse par rapport à 2022 : 11 personnes sur les 13, nouvellement accueillies, sont des étrangers (4 personnes sur 9 en 2022)

## OCCUPATION EN 2023

Taux d'occupation : 95%



### La durée de séjour

> de 18 mois	Entre 12 et 18 mois	Entre 6 mois et < de 12 mois	< de 6 mois
4 personnes	3 personnes	2 personnes	1 personne

La durée moyenne de séjour en 2023 pour les résidents sortis au 31/12/2023 est de 24 mois.

- Durée du séjour le plus long : 46 mois
- Durée du séjour le plus court : 3 mois

# CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS À LEUR ENTRÉE

## Origine géographique

29 personnes proviennent du département de la Drôme, 1 du département du Gard, 1 de l'Isère et 1 de la région Parisienne.

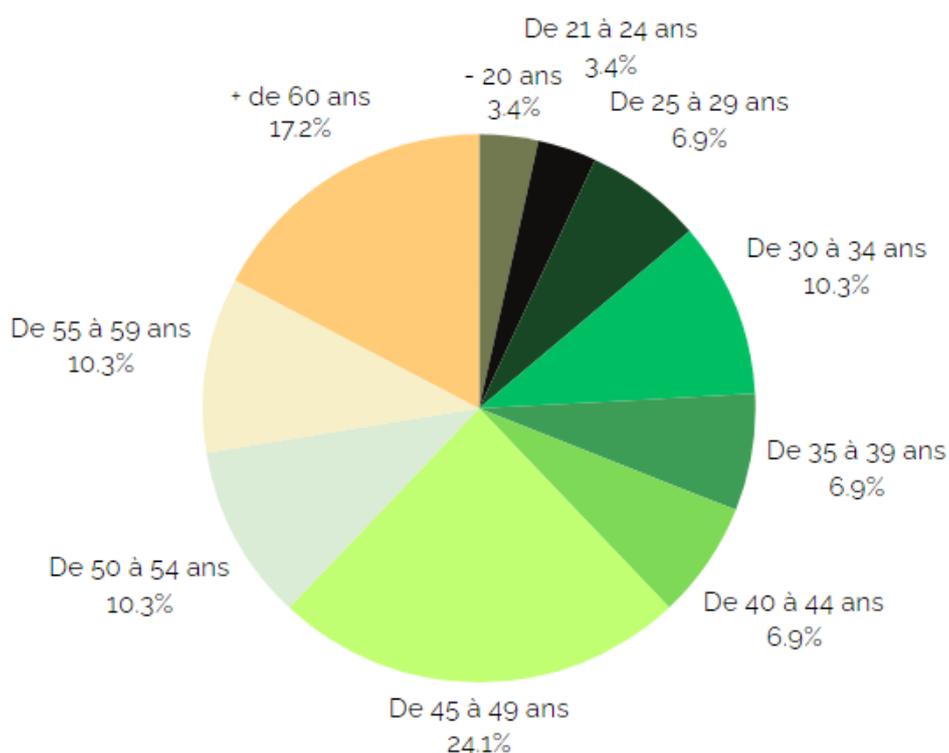
## Situation d'hébergement

25 personnes issues d'hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence, en prison...)

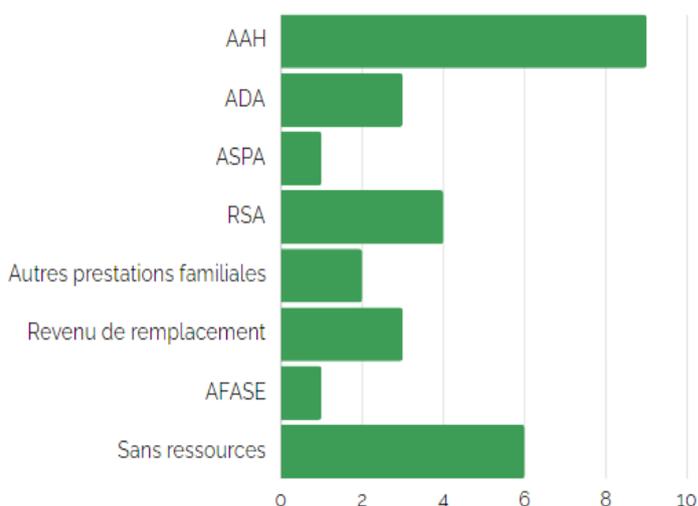
4 en logement durable (est considéré comme durable un logement où la personne pouvait raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement, soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution était prévu)

## Age

Le dispositif des ACT a accueilli majoritairement des personnes de plus de 40 ans (20 personnes de plus de 40 ans. L'âge moyen en 2023 est de 46 ans.



## Ressources



Aucune des personnes accueillies aux ACT n'occupe d'emploi

REPARTITION DES RESSOURCES DES PERSONNES ACCUEILLIES

## Nationalités

38 % des résidents sont d'origine française, 31% d'Afrique, 20.6% de l'Europe et d'Europe de l'Est et 10.4% d'Asie.

La population accueillie aux ACT se caractérise par une grande diversité des profils. Ainsi les résidents sont originaires de plusieurs continents, parlent de multiples langues, appartiennent à différentes générations, ce sont aussi bien des femmes que des hommes, des personnes seules que des familles.

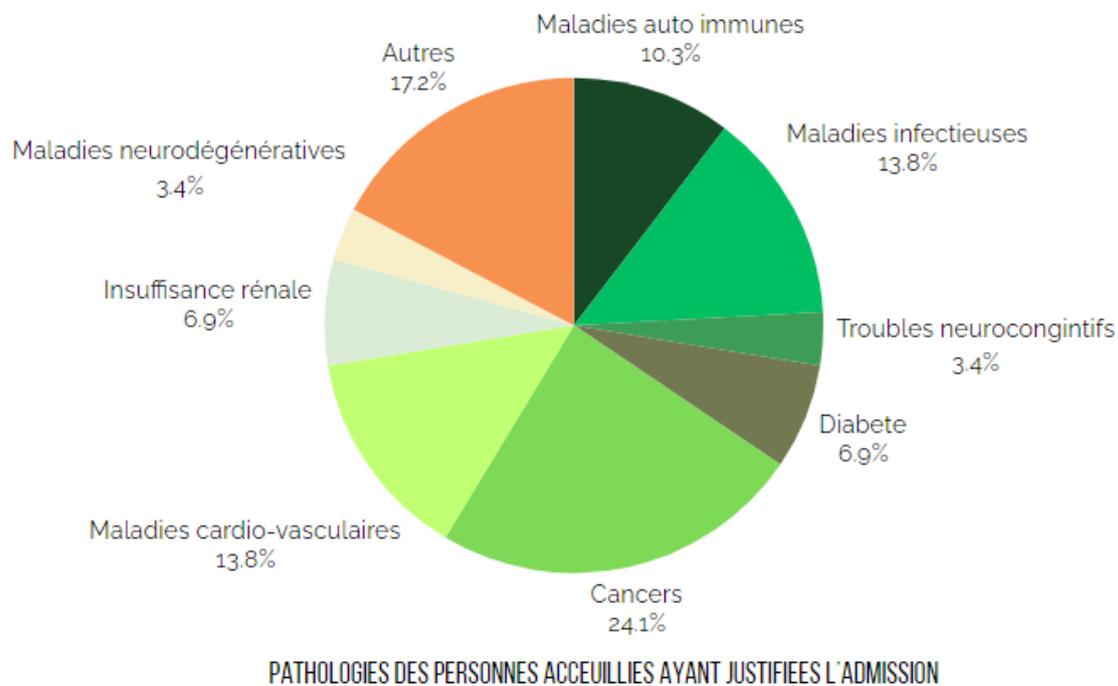
La difficulté d'accès aux droits et la précarité pour les personnes étrangères sont encore bien plus prégnantes que pour les autres personnes accueillies et génèrent une insécurité, un stress se cumulant avec celui de la pathologie. La barrière de la langue s'ajoute également à ces facteurs et freine la bonne compréhension de la maladie, du fonctionnement administratif, des décisions qui les concernent.... Tous ces facteurs freinent ou font obstacle à leur autonomie.



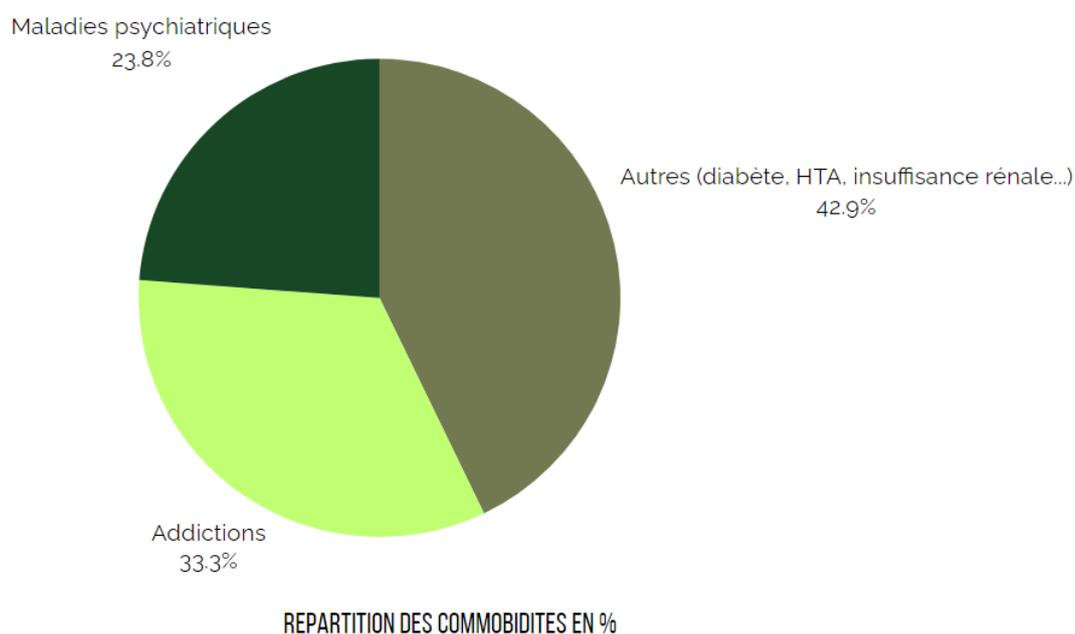
REPARTITION GEOGRAPHIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES EN NOMBRE

## Pathologies des résidents

Le choix des ACT de Valence étant d'être généraliste, c'est-à-dire, d'accueillir toutes pathologies confondues, les personnes accueillies au sein du service en 2023 étaient atteintes des pathologies suivantes :



⇒ 18 Personnes sur les 29 accompagnées souffrent de pathologies associées.



# LES ACCOMPAGNEMENTS

## L'accompagnement santé et la coordination médicale

### ➔ Le rôle des infirmières

L'infirmière assure la coordination des soins des personnes accueillies. Elle veille à l'observance thérapeutique en lien avec les autres professionnels du service, les services hospitaliers et les réseaux, ce qui leur demande une bonne connaissance de ces réseaux. Elle prend en compte d'éventuelles pratiques addictives en lien avec les dispositifs spécialisés. Elle met également en place les différents intervenants médicaux et paramédicaux nécessaires aux soins. Elle est ensuite l'interlocutrice de ces différents intervenants et partenaires.

L'infirmière accompagne les patients en consultation chez leur médecin généraliste ou spécialiste, parfois à la demande du patient, ou à la demande du professionnel de santé. Certains patients apprécient car ils ont parfois des difficultés à exprimer leurs problèmes de santé.

Pour tout cela, des entretiens individuels au bureau, à domicile ou par téléphone ainsi que des accompagnements physiques sont proposés pour « rassurer » la personne, évaluer ses difficultés, identifier et valoriser ses ressources pour favoriser la compréhension de la maladie et l'observance aux traitements.

Chaque progrès, même minime, est valorisé afin de renforcer la personne dans sa démarche vers l'autonomie. Exemple : prendre seul un rendez-vous et s'y rendre peut-être difficile pour ceux ne parlant pas bien le français ou angoissant pour certains n'ayant pas bien compris ou acceptée la maladie.

Le travail de l'infirmière concernant l'éducation à la santé et la prévention nécessite la mise en place d'un suivi régulier autour des questions d'alimentation, des rythmes de sommeil, des vaccinations, de la contraception, de l'hygiène de vie. Ce travail participe à retrouver un équilibre physique et psychique.

L'observance thérapeutique n'est pas une fin en soi, mais elle permet ensuite d'élaborer un projet de vie social, professionnel et familial ; l'infirmière travaille donc en étroite collaboration avec l'équipe sociale pour permettre ce processus. Elle a pour objectif de redynamiser le plan personnalisé de santé et de donner envie aux résidents de prendre soin d'eux. Elle tente de re-crée une synergie autour du patient et à construire avec lui un parcours de soins approprié en hiérarchisant les priorités.

Si la personne accueillie aux ACT souffre d'une pathologie chronique, il n'est pas rare que l'entourage familial qui est hébergé avec le résident soit lui aussi impacté par des problèmes de santé. Ainsi, l'équipe médicale accompagne bien au-delà des 18 personnes pour lesquelles elle est missionnée. Cela nécessite parfois autant de travail de coordination et d'accompagnement.

## ➤ Le travail de collaboration entre la médecin coordinatrice et l'infirmière aux ACT

Même si la médecin est présente une seule journée par semaine, le travail de collaboration entre les deux professionnelles est étroit.

Lors de l'étude des demandes de dossier médical, la médecin échange avec les infirmières en expliquant la problématiques et la pathologie du futur résident. Cela permettra aux infirmières d'anticiper sur ce qu'elles vont devoir mettre en place pour que l'arrivée de la personne se passe le mieux possible.

Des objectifs progressifs et atteignables seront ensuite fixés avec la personne, lors d'entretiens spécifiques pour la mise en place du projet de soins et permettre un accompagnement vers un maintien ou un accès à l'autonomie le plus grand possible en fonction de l'état de santé.

La médecin vient en soutien aux infirmières dans la prise en charge du résident en faisant le lien avec les différents praticiens, notamment avec les médecins généralistes et hospitaliers en tenant compte éventuellement des addictions en faisant le lien avec le dispositif spécialisé. Le dossier médical est suivi par le médecin coordonnateur et rempli par les infirmières. L'anamnèse et le suivi des soins y sont notés.

La présence de l'infirmière aux consultations a permis également, dans certains cas, de pouvoir en échanger avec la médecin des ACT avec le résident afin de reformuler certaines informations qui n'avaient pas été bien comprises lors de la consultation.

La médecin intervient aussi auprès des résidents peu compliants pour soutenir le discours de l'infirmière sur les risques encourus.

## ➤ Les ateliers liés à la santé :

- Participation à une conférence avec Monsieur Berry atteint de Parkinson. Echange autour de son témoignage sur la connaissance et les répercussions de la maladie au quotidien (avril)
- Atelier couture : fabrication de trousse de secours pour la maison (mars)
- Intervention d'une diététicienne pour parler de l'alimentation du diabétique (mai)
- Atelier Produits ménagers « bons pour la santé » (mai)
- Atelier bocaux : échange autour du rôle du colon, des facteurs de risques et des facteurs de protection et réalisation de bocaux de légumes en lactofermentation (avril)
- L'équilibre dans mon assiette à la maison relais santé (sept-oct.)
- Octobre rose : participation à l'atelier beauté solidaire à la Maison Relais avec le comité D-BASE.
- Ateliers mensuels de relaxation/sophrologie

## L'accompagnement de la psychologue

Le rôle de la psychologue dans le service des Appartements de Coordination Thérapeutique Madeleine Barrot est de contribuer au mieux-être psychique des résidents à travers un accompagnement adapté.

Concentrées en un 0.4 ETP, les missions de la psychologue aux ACT sont éclectiques /

- Tout d'abord, en accompagnement individualisé, lors de l'entretien de préadmission, puis ultérieurement durant le séjour, en suivi individuel, ponctuellement ou régulièrement.

- Un accompagnement psychologique, sur – mesure, qui prend en compte la demande du résident, son accompagnement médical et psychologique global, sa pathologie. Il s’agit de construire ensemble.
- En parallèle, l’animation de temps collectifs, offrent aux résidents des moments de convivialité. Espaces d’échanges, d’exploration, d’apprentissage, de valorisation, ils sont proposés à tous et adaptés aux envies et aux propositions de chacun.  
Sorties au musée, atelier cuisine, après-midi « jeux de société », « p’tits dejs » sont autant d’occasions pour les résidents de créer des liens et de se nourrir d’expériences collectives.
- Enfin, l’ouverture aux espaces pluridisciplinaires et institutionnels est fondamentale dans les missions de la psychologue : alimenter la réflexion collective en équipe, tisser des liens avec les équipes hospitalières, de psychiatrie, d’addictologie de secteur ou encore participer aux réunions des psychologues des ACT régionales.

## L’accompagnement assuré par les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux des ACT sont garants de l’accompagnement socio-éducatif de la personne accueillie via la mise en place du projet personnalisé éducatif. Le suivi est inscrit dans une relation de proximité et de temporalité de la personne accompagnée. Pour chaque nouvelle personne arrivée, un référent éducatif et un référent médical sont nommés, afin de construire, suivre et aider à réaliser le projet social et médical de la personne.

Cette année l’équipe a retravaillé la trame du projet personnalisé, jugé trop complexe et trop peu compréhensible à comprendre pour nos résidents.

Le projet de la personne est coconstruit autour de 3 temps :

- Echange sur le parcours de vie et auto-évaluation de la personne à partir d’un questionnaire avec des questions fermées permet à la personne de repérer là où elle en est de son autonomie
- L’évaluation permet ensuite à la personne de définir ses besoins, ses attentes, ce à quoi elle aspire...
- Le référent et la personne se mettent ensuite d’accord sur des objectifs, des axes d’accompagnement pour répondre à ses besoins et attentes

Ce travail de co-construction est ensuite présenté à l’ensemble de l’équipe qui, par son regard différent peut proposer aussi à la personne un axe d’accompagnement complémentaire.

La signature de ce projet fait l’objet d’un dernier entretien avec la personne, la cheffe de service et le référent médical et social.

La cheffe de service s’assure que la personne est toujours d’accord sur les axes d’accompagnements des professionnels. La personne peut encore à ce stade, décider de changer des points de son projet.

C’est sur la base de ce projet que le contrat de séjour est renouvelé pour 6 mois jusqu’à ce que la personne soit suffisamment autonome avec les soutiens éventuels mis en place pour quitter les ACT

L’étayage proposé par les travailleurs sociaux se réalise donc à partir des besoins des personnes, et en articulation avec l’équipe médicale.

Le travail éducatif s’articule donc autour de la spécificité de chaque personne (son vécu, sa pathologie, ses besoins, ses potentiels et freins...) et de son entourage.

Pour cela, l'intervention des travailleurs sociaux se réalise sur des temps d'accompagnement individualisés (entretiens aux ACT, visites à domicile, accompagnements physiques, entretiens pluri professionnels, contacts téléphoniques...); et sur des temps dédiés aux actions collectives (projet théâtre, sorties culturelles...).

Ces différentes modalités d'accompagnement permettent de travailler :

- L'accès et le maintien des droits
- La facilitation des démarches administratives et /ou liées à l'insertion
- La gestion du logement (appropriation, rapports de voisinage, sécurité, hygiène)
- L'autonomie, l'émergence de la parole, la socialisation et la réassurance



Cet accompagnement social a pour objectif de permettre à la personne de stabiliser, conserver, ou retrouver une autonomie le plus grand possible, dans son environnement, son quotidien afin d'envisager un projet de sortie adapté et de faciliter le recours au droit commun.

# LES ACTIONS COLLECTIVES ET LEURS DIFFÉRENTES FACETTES

## Bien-être et santé mentale

Les résidents accueillis aux ACT ont en commun une situation initiale de précarité doublée d'une pathologie chronique somatique.

Leur quotidien de vie s'en trouve donc considérablement affecté.

Angoissés par l'évolution de la maladie et la fragilité de leur vie matérielle, la vie des résident·es gravite autour des rendez-vous médicaux et des contraintes administratives.

Les rendez-vous du mercredi après-midi tentent de proposer une parenthèse dépayssante et apaisante, un moment de rencontre, de découverte, propice à la convivialité et au partage.



## Travail groupal

Les résidents qui participent au temps collectif (proposé à tous, chacun décide selon ses envies/besoins s'il souhaite participer) savent que tous· sont malades. Les accompagnants (famille-conjoints) sont invités également. Il leur appartient s'ils· le souhaitent de préciser leur situation au grès de leurs affinités, de la régularité de leur participation, des temps privilégiés partagés avec chacun.

Les professionnels animant l'atelier du mercredi après-midi organisent ce moment en fonction de la demande des résident·es, mais laissent autant que possible le groupe réguler les interactions. Invitant les plus timides à s'exprimer, relayant les propositions des plus enthousiastes auprès de tous, et permettant à chacun de trouver une place satisfaisante dans le collectif.

## Une société protégée

Ce travail groupal permet aux résidents d'expérimenter la participation à un collectif, le sentiment d'appartenance mais aussi l'expression des désaccords, le partage des émotions, des découvertes et des compétences... au sein d'un groupe protégé.

Protégé par le cadre institutionnel (défini par un contexte et une temporalité pré-établie) et garanti par la présence de professionnels bienveillants, chacun est invité à partager une activité mais plus profondément à expérimenter ses relations aux autres.

Le groupe est évidemment l'endroit où se rejouent les interactions primitives. Dans un espace thérapeutique sécurisant, celles-ci peuvent parfois se rejouer et se résoudre de manière plus satisfaisante.

Un compte rendu transmis à toute l'équipe après chaque activité permet à tous les professionnel·les de partager un moment de vie ordinaire et d'appréhender différemment les difficultés, préoccupations et vécus rencontrés par la personne accompagnée.

## Des compétences

Les échanges, tant entre les résidents qu'entre les intervenants (ou inconnus) croisés dans les visites ou avec les professionnels sont riches. Les résidents s'y échangent des informations, des savoirs-faire, une valorisation narcissique. C'est l'occasion d'acquérir ou de consolider des compétences psychosociales (s'exprimer, demander, maîtriser la langue et les codes sociaux), indispensables à leur autonomie future. Certaines sorties sont pensées pour que les résidents puissent identifier le lieu et renouveler la sortie de manière autonome.

## Rencontre

Le temps du collectif, c'est aussi pour les professionnels l'occasion de rencontrer les résident·es en situation de quotidien et d'interaction. Ce temps permet d'accompagner les résident·es en identifiant leur rapport aux autres et à eux même, leur capacité d'adaptation, leurs éventuelles appréhensions et intérêts.

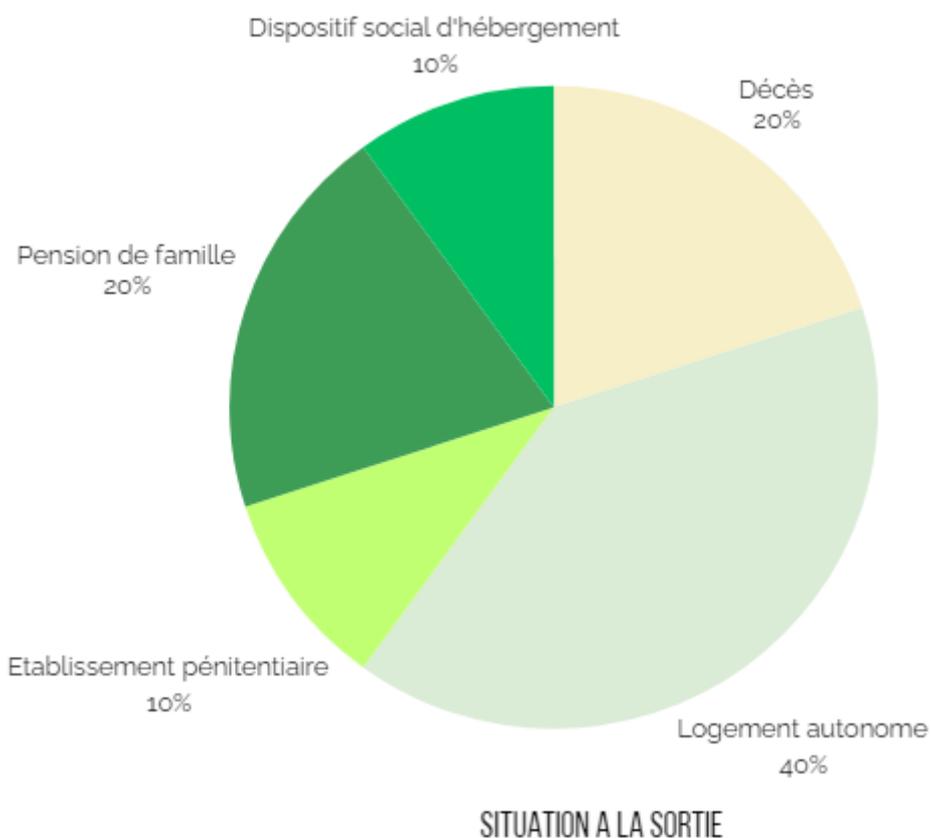
Pour certains résidents (non francophones, particulièrement méfiants ou désintéressés à l'égard de la psychiatrie, ou de l'institution, par méconnaissance des fonctions du psychologue) le temps du collectif sera le temps principal de rencontre avec l'équipe psychologique

L'année 2023 nous avons proposés diverses activités :

- Jeux de sociétés x 8
- Rivières x 5
- Piscines x 3
- Accro branches
- Sortie petit train Valence
- Sortie bibliothèque
- Sortie au Parc Jouvet x 2
- Sortie Grande Roue
- Marché de Noël + tour de calèche
- Cirque
- Concert de musique classique /jazz x 3
- Poterie x 3
- Sophrologie 1x par mois
- Création de produits ménagers et d'entretien fait maison
- Préparation et dégustation de repas : crêpes, tajine, buche de Noël, barbecue ...
- Création et décoration de Noël x 2
- Gouter de Noël
- Tournoi de foot interservices
- Équithérapie 1x par mois
- Socio esthéticienne x 10
- Création d'un album photos ACT x 2

## LES PERSONNES SORTIES EN 2023

10 personnes sont sorties des ACT Madeleine Barot en 2023



### L'accompagnement à la sortie

La notion d'accompagnement s'inscrit dans une temporalité longue et dans une logique relationnelle. C'est un processus de maturation. Cela signifie « être avec », être dans l'altérité pour coconstruire le projet de sortie avec le résident. Le logement social ou privé n'est pas la seule possibilité de sortie des ACT. Des orientations vers d'autres structures d'hébergement sont envisagées ; surtout lorsque l'état de santé de la personne le nécessite ou que l'étayage d'un accompagnement médical, social et psychologique doivent se travailler de manière plus pérenne. Il peut s'agir de soin palliatif, maison de retraite, foyer hébergement, pension de famille, résidence sociale, CHRS, résidence autonomie...

## LES ACCOMPAGNEMENTS HORS LES MURS

2 places d'accompagnement Hors les Murs supplémentaires ont été créés au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Nous disposons donc de 6 mesures AHM.

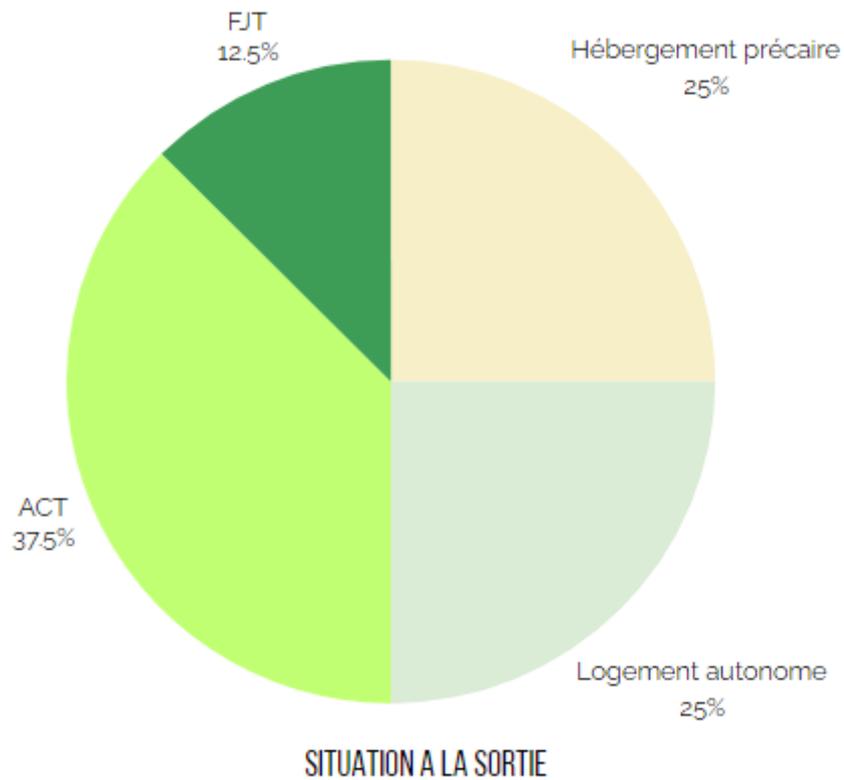
Elles permettent d'accompagner, dans leur logement ou dans leur hébergement précaire et même dans un établissement social, des personnes malades chroniques, porteuses généralement de comorbidités.



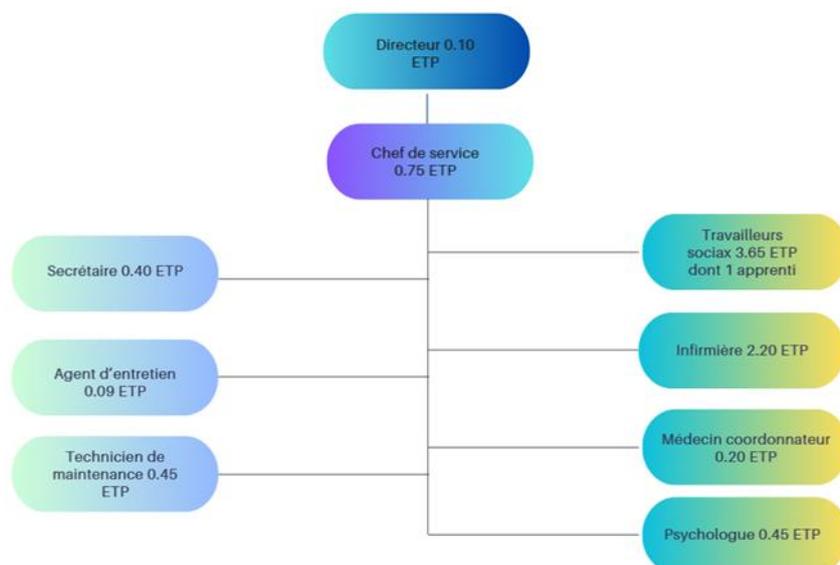
### Durée moyenne des accompagnements

< de 6 mois	Entre 6 et 14 mois	En cours
6 personnes	2 personnes	3 personnes

## Hébergement à la sortie



## LES MOYENS HUMAINS



# LES RÉUNIONS

## Les réunions de l'équipe médico-social

Tous les lundis, l'équipe se réunit pour aborder :

- Les situations des personnes qui nécessitent une information ou un questionnement
- Les projets éducatifs et de soin travaillés en amont avec le résident tous les 6 mois en vue du renouvellement au contrat de séjour. Le référent social et le référent médical présentent tour à tour les éléments concernant le résident : parcours, évaluation, besoins ou attentes puis axes d'accompagnement. Aussi, tous les professionnels peuvent suivre les objectifs de l'accompagnement et les compléter avec leur expertise de la situation.
- Des questions de fonctionnement

Ce travail collectif vise à permettre à chacun d'être acteur de l'évolution du fonctionnement et de l'organisation du service, ou de faire des propositions pour des projets à venir, mais aussi de croiser des pratiques et des regards différents pour ajuster au mieux le travail d'accompagnement à la connaissance progressive des uns et des autres de la personne.

## L'analyse de la pratique (APP)

Une analyse de la pratique a lieu une fois par mois pour l'équipe éducative afin de faire vivre la médiation nécessaire au recul, à la distanciation, et d'interroger de façon permanente l'évolution de sa pratique.

Une infirmière et un travailleur social participe également à une formation de l'analyse de la pratique sur l'entretien motivationnel, à raison d'une séance tous les deux mois.

## LES PARTENAIRES



Le parcours des personnes accompagnées aux ACT s'inscrit dans une forte volonté d'ouverture aux dispositifs de droit commun et à l'environnement de la personne. Parce que le projet de l'établissement tente de viser de conserver l'autonomie la plus grande possible, les professionnels sont amenés à orienter les résidents vers des partenaires extérieurs pour compléter l'étayage parfois nécessaire en terme affectif, médical, social. Pour autant, la personne reste toujours le principal décideur des soutiens qu'il souhaite mettre en place.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 à été le temps pour l'équipe des ACT de revoir certains outils de communication. Tout d'abord le livret d'accueil afin d'en favoriser la bonne compréhension et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Ensuite, le flyer à destination des prescripteurs avec pour objectif une meilleure connaissance du dispositif ACT et limiter ainsi la réception de demandes d'admission inadaptées

La rédaction du projet d'établissement 2024-2028 impulse également une nouvelle dynamique en engageant l'équipe sur plusieurs perspectives :

- ➔ La première, en lien avec l'exercice des droits et devoirs des personnes accompagnées, sera de rendre plus efficiente l'expression et la participation de l'ensemble des résidents accueillis en repensant le forum des ACT.
- ➔ Ensuite, afin de soutenir et d'encourager l'engagement des personnes accompagnées, une réflexion va être conduite sur comment développer le partage des compétences, le pouvoir d'agir.  
Le but étant de définir les finalités du recours à un pair ainsi que les conditions d'exercice pour la mise en place de la pair-aidance.
- ➔ Les situations de fin de vie sont éprouvantes et parfois difficiles à accompagner pour les professionnels. Afin de permettre la bonne pratique professionnelle d'accompagnement de fin de vie l'équipe va bénéficier de temps formatifs.  
La procédure décès sera revisitée également et un guide de bonnes pratiques formalisé.
- ➔ Enfin, la complexité des accompagnements liée à la diversité des pathologies des résidents nous conduit à renforcer l'accompagnement interdisciplinaire des partenaires extérieurs afin d'améliorer le parcours médical des résidents.



**ACT MADELEINE BAROT**

**APPARTEMENTS  
DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE**

92 rue Faventines  
26000 VALENCE

**Tél.** 04 75 60 11 40

**Fax** 04 75 58 63 71

**E-mail** [act@diaconat26-07.org](mailto:act@diaconat26-07.org)

[diaconat26-07.org](http://diaconat26-07.org)